

**Association
EVOLIO PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ETOILE**

*216, Chemin du Charrel
13400 AUBAGNE*

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Rapport du
Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Aux membres de l'Assemblée,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EVOLIO PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Principes et conventions générales » traitant de modifications comptables inhérentes à l'application de nouveaux règlements de l'Autorité des Normes Comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédées qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment sur la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices en ce qui concerne les subventions, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de votre association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

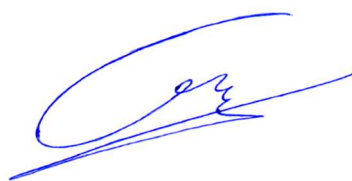
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 2 juin 2026.

A3A AUDIT
Commissaire aux Comptes



Franck GY

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)	180 600	180 600				
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	16 200	1 800	14 400	3 600	10 800	300.00
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	210 669	164 184	46 485	113 533	67 048	59.06
	En cours, avances et acomptes	551 544		551 544	11 951	539 593	NS
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations	1 000		1 000	1 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	39 900		39 900	22 915	16 985	74.12
Total II		999 913	346 584	653 329	152 999	500 330	327.02
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	39 904		39 904	38 924	980	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	124 710		124 710	92 890	31 820	34.26
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	564 573		564 573	961 245	396 672	41.27
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	52 061		52 061	201 427	149 365	74.15
Total III		781 247		781 247	1 294 485	513 238	39.65
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 781 160	346 584	1 434 576	1 447 484	12 909	0.89

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau	234 993		233 910		1 083	0.46
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	26 994		1 083		28 077	NS
	Situation nette (sous total)	207 999		234 993		26 994	11.49
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	43 931		21 444		22 486	104.86
	Provisions réglementées						
	Total I	251 930		256 438		4 507	1.76
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés			682 318		682 318	100.00
	Total III			682 318		682 318	100.00
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total IV						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	293 671				293 671	
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	415				415	
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	526 479		357 842		168 637	47.13
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	148 472		139 308		9 164	6.58
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	160 394		11 579		148 814	NS
	Produits constatés d'avance	53 214				53 214	
	Total V	1 182 645		508 729		673 916	132.47
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 434 576		1 447 484		12 909	0.89

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	689 183		771 537		82 354	10.67
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	2 071 078		1 895 143		175 934	9.28
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats	18 000		18 000			
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			65 625		65 625	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	63 000				63 000	
Utilisations des fonds dédiés	298 377		770 354		471 977	61.27
Autres produits	593		11		582	NS
Total I	3 140 230		3 520 670		380 440	10.81
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	706 753		883 786		177 033	20.03
Aides financières	40 197				40 197	
Impôts, taxes et versements assimilés	65 882		65 093		789	1.21
Salaires et traitements	1 914 785		2 148 009		233 224	10.86
Cotisations sociales	382 038		386 632		4 595	1.19
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	32 298		39 541		7 242	18.32
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	18 790		18 138		651	3.59
Total II	3 160 742		3 541 200		380 458	10.74
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	20 512		20 530		18	0.09

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		286	2 383		2 096	87.98
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		286	2 383		2 096	87.98
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		6 768	16		6 751	NS
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV		6 768	16		6 751	NS
2. Résultat financier (III-IV)		6 481	2 366		8 848	373.88
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		26 994	18 164		8 830	48.61
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			32 314		32 314	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			13 068		13 068	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			19 246		19 246	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		3 140 516	3 555 367		414 851	11.67
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		3 167 510	3 554 284		386 774	10.88
5. EXCEDENT OU DEFICIT		26 994	1 083		28 077	NS

Evolio Pays D'Aubagne et de l'Etoile

216 CHEMIN DU CHARREL
BP 529
13400 AUBAGNE

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini – 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 – Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 434 575.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 140 230.00 Euros et dégageant un déficit de 26 993.72- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a pour objet de développer des activités d'atelier chantier d'insertion.

L'association a pour mission l'insertion sociale et professionnelle des personnes en grande précarité.

2 types d'activités :

- entretien et valorisation des espaces extérieurs et ressourcerie (emplois de collecte et travail du bois, atelier vélo et vente)

- formation linguistique et technique pour arriver à placer les personnes en emploi

Concours publics en 2025 hors aide spécifique à l'insertion :

Metropole : 151 909 euros

13 habitat : 110 000 euros

Fonds de transition juste : 284 567 €

Fonds social Européen : 119 482 €

Service civique : 34 286 €

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

la méthode des coûts historiques.

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC 2022-06 relatif au PCG. Ce règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2023 est applicable obligatoirement aux comptes afférents aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025.

L'ANC a pris en compte les conséquences des changements induits par le règlement ANC 2022-06 sur le règlement ANC 2018-06 avec la publication du règlement ANC 2023-03 (art.5). Ces changements sont de deux ordres :

- modification de certains numéros de comptes liés à la modification du résultat exceptionnel et à la suppression des transferts de charges. L'ensemble des produits comptabilisés en transfert des charges sur l'exercice 2024 sont comptabilisés en compte 708 sur l'exercice 2025.
- modification, à la marge, des modèles de bilan et de compte de résultat ainsi que des documents à produire en annexe

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	180 600		
TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 200		12 000
TOTAL			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	110 827		896
Installations générales agencements aménagements divers	35 496		
Matériel de transport	133 880		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	38 480		551
Emballages récupérables et divers	13 008		2 799
Immobilisations corporelles en cours	11 951		539 593
TOTAL	343 643		543 840
Autres participations	1 000		
Prêts, autres immobilisations financières	22 915		16 985
TOTAL	23 915		16 985
TOTAL GENERAL	552 358		572 825

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			180 600	180 600
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles			16 200	16 200
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		41 228	70 495	70 495
Installations générales agencements aménagements divers			35 496	35 496
Matériel de transport		84 042	49 839	49 839
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			39 032	39 032
Emballages récupérables et divers			15 807	15 807
Immobilisations corporelles en cours		0	551 544	551 544
TOTAL		125 270	762 213	762 213
Autres participations			1 000	1 000
Prêts, autres immobilisations financières		0	39 900	39 900
TOTAL		0	40 900	40 900
TOTAL GENERAL		125 270	999 913	999 913

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	180 600			180 600
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	600	1 200		1 800
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	96 279	6 370	41 228	61 421
Installations générales agencements aménagements divers	23 758	2 180		25 938
Matériel de transport	54 466	13 575	38 996	29 045
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 648	4 124	0	34 773
Emballages récupérables et divers	13 008			13 008
TOTAL	218 159	26 249	80 224	164 184
TOTAL GENERAL	399 359	27 449	80 224	346 584

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 200				
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 370				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 180				
Matériel de transport	13 575				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 124				
TOTAL	26 249				
TOTAL GENERAL	27 449				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	39 900	39 900	
Autres créances clients	124 710	124 710	
Personnel et comptes rattachés	100	100	
Divers état et autres collectivités publiques	124 168	124 168	
Débiteurs divers	440 304	440 304	
TOTAL	729 182	729 182	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	293 671	25 858	83 038	184 775
Emprunts et dettes financières divers	415	415		
Fournisseurs et comptes rattachés	526 479	526 479		
Personnel et comptes rattachés	40 800	40 800		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	93 405	93 405		
Autres impôts taxes et assimilés	14 268	14 268		
Autres dettes	160 394	160 394		
Produits constatés d'avance	53 214	53 214		
TOTAL	1 182 645	914 832	83 038	184 775
Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 328			

Frais d'établissement

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de premier établissement	180 600	
Total général	180 600	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	36 166
Autres créances	124 168
Total	160 334

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	415
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 927
Dettes fiscales et sociales	61 506
Total	147 847

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	3
Employés	61
Ouvriers	1
Total	68

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite est de 7 054 €

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes:

Taux de rotation des cadres : 5%

Taux de rotation des non cadres : 5%

Taux de progression des salaires : 2%

Taux d'actualisation : 3.96%

Taux de charges : 40%